

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	62-63 (1991-1992)
<b>Heft:</b>	1: Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes
 <b>Artikel:</b>	 La Banque de Courgenay : au centre des préoccupations villageoises
<b>Autor:</b>	Varrin, Hubert
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824227">https://doi.org/10.5169/seals-824227</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Banque de Courgenay

# Au centre des préoccupations villageoises

Par Hubert VARRIN, gérant



Ils étaient trente-deux, ce 16 mars 1908, à l'Hôtel du Bœuf, pour l'assemblée constitutive de la Caisse rurale de Courgenay qui allait devenir, en 1983, la Banque de Courgenay.

Ils avaient compris tout l'intérêt que la communauté pouvait retirer en mettant à disposition de ses habitants, des gens de la terre en particulier, une institution où ils trouveraient les capitaux nécessaires à leurs investissements, et qui accueillerait leurs économies en les rémunérant correctement. Il était important que cet établissement, créé sous forme d'une coopérative, fût au village. On en maîtriserait mieux la destinée et on éviterait d'inutiles déplacements en ville.

De vocation agricole à ses origines, l'institution était en parfaite concordance avec sa raison sociale. Des machines pour les travaux des champs étaient achetées par la Caisse et mises à disposition des paysans du village: un trieur à graines en 1915, puis bientôt un rouleau, un semoir, une herse-bêche, une bascule, un pulvériseur. Ces machines étaient louées pour des sommes modiques. On calculait le prix à l'hectare, à l'heure, ou encore à l'attelée.

### Des trembleurs ou des secoueurs ?

En 1928, ce fut la grande affaire, l'achat de la première batteuse. Le livre des verbaux dit que les comités, s'étant rendus à Bümplitz et à Payerne pour examiner différentes machines, s'intéressaient fort au modèle *Standard*, «parce qu'il avait des trembleurs, alors que les autres modèles

n'avaient que des secoueurs». On acheta, finalement, une *Lanz* pour 9000 francs et les sociétaires s'engagèrent à ne pas faire concurrence à la batteuse de la Caisse. Cette machine sera échangée, après treize ans de loyaux services, contre un modèle plus performant, équipé d'une botteleuse. Ainsi, trois à quatre mois par an, l'activité reprit, et se poursuivit jusqu'en 1964.

Bien sûr, la société, dès sa fondation, joua avant tout le rôle de banque, encore que le mot «*banque*» n'intervienne dans les écrits qu'après 35 ans d'activité. Les premiers statuts différaient assez peu de ceux qui sont en vigueur actuellement. L'entrée dans la société se faisait moyennant une finance de 2 francs et le sociétaire ne pouvait acquérir qu'une seule part sociale de vingt francs. L'article des statuts qui stipulait qu'en cas de dissolution de la société la moitié des réserves serait versée au fonds des écoles fut sans doute le plus controversé: on finit par l'évacuer, lors de la première révision, en 1924.

Par son sérieux, les services qu'elle rendait, la société prit petit à petit de l'envergure. Le bilan passa le cap du million durant l'exercice 1935. La progression ne s'avéra jamais spectaculaire mais fut pourtant constante. Il aura fallu près de 40 ans d'activité pour que la somme du bilan atteigne les 2 millions de francs. Vu la charge accrue que représentait le contrôle des opérations pour les comités, ceux-ci s'attachèrent dès 1936 les services d'une société fiduciaire de révision.

On aurait tort de penser que la concurrence n'existait pas. Bien au contraire, il fallait être compétitif, inspirer confiance,

faire si possible mieux que les autres. Courgenay abritait d'ailleurs d'autres établissements: «*La Prévoyance*» qui cessa son activité en 1939, puis le «*Crédit mutuel*».

## Quelques repères

**1973**: la Caisse rurale prend possession de nouveaux locaux aménagés dans un immeuble commercial au centre du village, avec bureaux, salles d'attente et de réunion, archives et places de parc privées.

**1977**: le bilan de la Caisse rurale franchit le cap des dix millions de francs.

**1982**: en raison de l'évolution constante des affaires traitées, la banque acquiert son premier système informatique.

**1983**: une cérémonie marque le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse rurale de Courgenay. Cette année marque également le changement de raison sociale, devenue alors «Banque de Courgenay». En effet, si l'appellation de «Caisse rurale» était judicieuse durant les cinquante premières années d'activité, elle tendait à paraître anachronique, en raison du renouvellement de la clientèle et du nouveau type d'organisation, couvrant tous les secteurs d'activité d'une banque moderne.

**1984**: le rythme s'accélère, la part du marché augmente, le gérant devient un collaborateur à plein temps et se consacre exclusivement aux affaires de la Banque.

**1986**: la Banque manifeste une volonté de diversification de ses activités et, dans ce but, demande et obtient son affiliation à l'Union des banques régionales suisses. Parallèlement, le système informatique est rendu plus performant par l'acquisition de nouveaux matériel et logiciels.

**1988**: nouvelle étape: les 20 millions de bilan sont dépassés. Les services à la clientèle sont améliorés par la transformation des locaux et l'aménagement de guichets.

H. V.

## En quelques chiffres...

Somme du bilan au 31.12.90:

23 655 426.–

Dépôts de la clientèle: 20 829 322.–

Fonds prêtés: 20 511 849.–

Capital social au 31.12.90: 610 400.–

Réserves légales au 31.12.90:

424 530.–

Bénéfice net au 31.12.90: 51 961.–